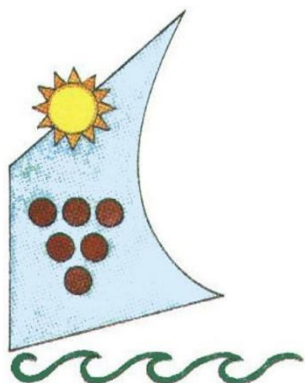


RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE - ARRONDISSEMENT DE LEPARRE
COMMUNE DE SAINT YZANS DE MÉDOC



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT YZANS DE MÉDOC

COMPTE RENDU DE SÉANCE

4 DÉCEMBRE 2018 À 18 HEURES 30

=====

Le Conseil Municipal de Saint Yzans de Médoc s'est réuni en session ordinaire dans la salle habituelle de ses délibérations le quatre décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Segundo CIMBRON, Maire.

Date de la convocation : 26 novembre 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Segundo CIMBRON, maire x	Sylvie CLEMENCEAU, adjointe x	Stéphanie FRECHE, adjointe x
Cécile ALRIVIE x	Teresa BERNARD x	Guy DURAND ST OMER x
Karine LETALLE Procuration de Gisèle	Gisèle PHILIPPE Excusée (procuration à Karine	Eric ROBAUT x

Monsieur Segundo CIMBRON, Maire, remercie les membres du conseil municipal de leur présence et présente les excuses des membres empêchés, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Secrétaire de séance :

Cécile Alrivie est élu secrétaire de séance par l'assemblée

Approbation du Compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal.

Avant de présenter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'y rajouter une délibération sur la gestion du personnel :

Contre : Abstentions : Pour :

L'ordre du jour :

1. Point sur les finances de la commune.
2. Décision sur le remboursement des emprunts.
3. Décision Modificative 2 sur le remboursement des emprunts (selon débat précédent).
4. Délibération d'autorisation de paiement à hauteur de 25% du budget 2018 avant adoption du budget 2019.
5. Délibération d'approbation du rapport de la CLECT.

6. Informations :

- Recensement 2019 : Nomination d'un coordonnateur et d'un agent recenseur
- Résultat de l'appel d'offre en groupement de commande pour l'achat d'électricité.
- Réunion sur les transports scolaires le 13 décembre avec la région, à Pessac.
- Parc Naturel Marin de l'Estuaire et des Pertuis.
- Comptes rendus des délégués aux syndicats intercommunaux.

7. Motion de soutien aux Ford

8. Personnel : heures supplémentaires pour surcroit de travail

9. Appellation et numérotation lotissement Le Tasta

10. Questions diverses

Le Maire demande que le sujet concernant « Personnel : heures supplémentaires pour surcroit de travail » soit abordé lors du conseil municipal.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

2018.12.04/1. 2018.0412/1- Point sur les finances de la commune.

Monsieur Le Maire commente le tableau de l'état des finances de la commune en recettes et dépenses effectivement consommées à la date du 15 novembre, avec un prévisionnel en fin d'année compte tenu des restes à réaliser, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les restes à réaliser comprennent les dépenses à régler connues et les recettes signifiées, et peuvent varier en fonction d'attributions qui ne seraient pas encore parvenues ou de dépenses de dernière minute.

Il ressort en fonctionnement un excédent attendu d'un peu plus de 20 000 € qui, ajoutés aux un peu plus de 61 000 € reporté de 2017, porterait le résultat 2018 à 82 000 € environ.

Obtenu par une rigueur accentuée sur les dépenses de fonctionnement et par les gains de fiscalité, l'excédent ne compense pas les pertes cumulées de baisse des dotations de l'État, mais permet de reconstituer la marge de manœuvre du budget communal, après deux années difficiles.

Monsieur le Maire explique qu'il faut conserver cette marge de manœuvre qui représente la capacité d'autofinancement des investissements à venir.

Il faudra donc poursuivre la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement dans les années à venir pour limiter autant que possible l'appel à la fiscalité directe.

Il est aujourd'hui difficile de se projeter sur l'avenir, tant la situation sociale du pays est mouvementée et pose fortement la question de l'équité et de l'acceptabilité du système de financement des services publics. L'avenir est incertain.

En investissement, le résultat de l'année est impacté par la difficulté à obtenir les subventions demandées, qui a obligé à annuler les plus gros projets prévus au budget.

La question sera posée au point suivant de rembourser tout ou partie des emprunts contractés pour ces travaux dans la mesure où ils n'ont pas été réalisés, ou de reporter tout ou partie de ces travaux en 2019 et de reporter avec, tout ou partie des emprunts nécessaires.

Il faudra dans tous les cas que les commissions, notamment voirie et bâtiment travaillent rapidement pour chiffrer les investissements souhaités afin de demander les subventions assez tôt.

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE - ARRONDISSEMENT DE LESPARRÉ
COMMUNE DE SAINT YZANS DE MÉDOC**

Monsieur le Maire informe qu'il a rendez-vous le 6 décembre avec le responsable du centre routier départemental de Lesparre pour repositionner la demande de subvention sur les travaux de la rue de Lamena, à laquelle il faudrait ajouter une rénovation du réseau d'eau pluviale du carrefour dont les pentes ne sont pas dans le bon sens.

Il informe que les demandes de DETR, de plus en plus difficiles à obtenir (60% des fonds disponibles sont captés par la Métropole alors qu'il s'agit de Dotation aux territoires RURAUX !) devront être déposées avant le 31 janvier pour être recevables.

Ces précisions étant données, Monsieur le Maire explique que les chiffres présentés dans le tableau sont ceux d'un remboursement total des 64 000 € d'emprunt non utilisés.

Cela aboutit à un résultat déficitaire d'environ 10 000 €, que le report de l'excédent 2017 ramènerait à un résultat positif de 3 600 €.

2018.12.04/2. 2018.0412/2 Décision sur le remboursement des emprunts.

Monsieur Le Maire ne revient pas sur les explications données au point précédent et invite l'assemblée à se prononcer, moins sur le remboursement ou non de l'emprunt, que sur les grandes lignes des investissements que le conseil souhaite conserver ou privilégier, car c'est ce qui déterminera l'utilisation ou pas des emprunts.

Il rappelle que reste en suspens la question du terrain sous l'église de Jean Pierre ROGER qu'il peut être intéressant d'ajouter au patrimoine de la commune pour l'avenir, que celui-ci estime à 30 000 € et les Domaines à 15 000 €, à négocier, à acheter et/ou échanger avec des communaux.

Qu'il a eu aujourd'hui même par téléphone l'estimation de Gironde Ressource pour la valeur du bâtiment de l'épicerie qui est estimé à 72 000 € et que l'estimation de l'agent immobilier mandaté par la repreneuse potentielle est de 65 à 68 000 €. Qu'il conviendrait de calculer les dépenses déjà engagées par la commune sur fonds propres ou en remboursement d'emprunt pour l'achat du bâtiment et sa rénovation, ainsi que les recettes qu'elle a perçues en location afin de connaître la somme à partir de laquelle le dossier serait déficitaire pour la commune.

Que le bâtiment de la rue de Rigon n'intéresse pas M. et Mme Berrouet qui n'ont pas donné suite et que sa position rend difficile sa vente à quelqu'un d'autre qu'à ces voisins mitoyens. Qu'il est techniquement impossible d'aménager le bas en séjour d'un appartement du fait de l'absence d'évacuation possible des eaux usées et vannes. Que dans ces conditions, il peut être envisagé de restaurer et mettre aux normes l'étage tel qu'il était pour en faire une location. Et, éventuellement d'étendre la cuisine de la salle des fêtes au rez de chaussée attenante avec un accès direct par la rue de Rigon.

Qu'il est urgent de faire les rénovations nécessaires dans l'appartement du 11 rue de Loudenne dont les plâtres tombent de l'humidité et qu'il y a une réfection de plafond à faire au 1 rue de la poste.

Le débat s'engage.

Monsieur le Maire propose, compte tenu que les besoins de financement des investissements à inscrire en 2019 ne seront connus qu'en début d'année, de prendre une Décision Modificative portant sur un remboursement total des emprunts non utilisés, sachant qu'il s'agit d'une décision budgétaire qui permet que ce remboursement s'il est nécessaire, mais peut n'être que partiel dans son exécution.

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour :

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE - ARRONDISSEMENT DE L'ESPARRE
COMMUNE DE SAINT YZANS DE MÉDOC**

2018.12.04/3. 2018.0412/3 Décision Modificative 2 sur le remboursement des emprunts

Proposition de Décision modificative n° 2 pour les raisons exposées au point précédent :

En dépenses d'investissement :

Compte 1641 (emprunts) :+ 64 000 € (total 80 400 €)

Compte 2151 (réseaux de voirie) :- 44 000 € (total 16 848,44 € dont 4 504,80 € de consommés pour l'aménagement de trottoir d'entrée de garage et rue de Couleys)

Compte 2132 (immeubles de rapport) :- 20 000 € (total 6 934,33 € dont 6 923,53 € de consommés pour l'aménagement du Passot)

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 9

2018.12.04/4. 2018.0412/4 Délibération d'autorisation de paiement à hauteur de 25% du budget 2018 avant adoption du budget 2019

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

«Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Chapitre 21 : immobilisations corporelles..... 13 900 € (25% de 55 840 €)

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2019.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2019 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 9

2018.12.04/5. 2018.0412/5 Délibération d'approbation du rapport de la CLECT

Il s'agit d'un rapport qui doit être approuvé par les communes de la CDC Médoc Cœur de Presqu'île et qui n'impacte pas la commune de Saint Yzans. C'est une mise à jour d'un oubli de transfert de charge des communes de Saint Seurin de Cadourne et de Saint Laurent Médoc pour des bassins versants auxquels ces

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE - ARRONDISSEMENT DE L'ESPARRE
COMMUNE DE SAINT YZANS DE MÉDOC**

communes sont adhérentes et qui ont été oublié lors du transfert des charges dans la prise de compétence obligatoire de la GEMAPI (Marais et inondations) par la CLECT.

Ces deux communes n'ont pas opposé de désaccord avec le rapport.

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 9

2018.12.04/6. 2018.0412/6 Informations

Recensement 2019 : Nomination d'un coordonnateur et d'un agent recenseur

Monsieur le Maire informe qu'il a nommé Mme Marylène Lapeyre agent recenseur et Mme Charré Chamigny coordonnatrice pour la campagne de recensement de 2019, qui se fera essentiellement par voie dématérialisée.

Résultat de l'appel d'offre en groupement de commande pour l'achat d'électricité.

C'est EDF qui a remporté l'appel d'offre.

Monsieur le Maire informe d'une réunion sur les transports scolaires le 13 décembre avec la région, à Pessac.

Parc Naturel Marin de l'Estuaire et des Pertuis.

Une réunion s'est tenue à Talais le mercredi 28 novembre qui a donné des précisions sur le fonctionnement de ce Parc, habilité à donner des avis, certains conformes, sur l'opportunité des travaux et projets pouvant avoir un impact sur le milieu marin, à mener les études de surveillance sur la qualité et la biodiversité des eaux, et à soutenir les initiatives de mise en valeur de l'Estuaire et des Pertuis charentais.

Comptes rendus des délégués aux syndicats intercommunaux.

RPI : hausse théorique des élèves à la prochaine rentrée, mais reste à voir avec l'inspecteur d'académie pour la mise en place des dédoublements de classes.

CDC : Le dossier de Pôle culturel territorial de Nodris sur la commune de Vertheuil avance, la commission culture de la CDC a émis un avis favorable, le bureau l'a inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil le 17 décembre, et les élus communautaires seront invités à une réunion de présentation du projet sur le site lui-même lundi 10 décembre prochain.

2018.12.04/7. 2018.0412/7 Motion de soutien aux Ford

Le Conseil municipal fait part de son inquiétude suite à la décision de la multinationale FORD de se désengager totalement du site historique de Blanquefort d'ici 2019.

En effet, aujourd'hui l'avenir semble définitivement compromis pour l'ensemble des salariés de Blanquefort, la direction européenne de Ford ayant annoncé le 24 février dernier l'arrêt des investissements.

Il est déploré que la direction de Ford n'ait pas engagé de plan de reconversion durable de ce site industriel, qui aurait permis d'offrir une opportunité professionnelle valorisante à ses employés, alors qu'elle a bénéficié du soutien financier, depuis dix ans, des collectivités territoriales à tous les échelons.

Par conséquent, le Conseil municipal :

- soutien l'ensemble du personnel du site industriel de Ford Aquitaine Industries de Blanquefort ;
- appelle solennellement le Gouvernement à intervenir pour empêcher la fermeture du site en exigeant de la direction européenne de Ford, d'inclure le site de Blanquefort dans l'avenir du

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE - ARRONDISSEMENT DE L'ESPARRE
COMMUNE DE SAINT YZANS DE MÉDOC**

groupe pour engager rapidement sa réorientation industrielle, lui permettant de conserver ses emplois et de poursuivre sa participation, de fait, au développement économique local.

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 9

2018.12.04/8. 2018.0412/8 Personnel : heures supplémentaires pour surcroit de travail

En raison d'un surcroît de travail pendant la période de Décembre 2018 à Février 2019, Madame Madeleine SOULIKOFF est autorisée à effectuer des heures supplémentaires réparties comme suit :

- En décembre 8 heures, en janvier 7 heures, en Février 7 heures.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

2018.12.04/9. 2018.0412/9 Appellation et numérotation lotissement Le Tasta

Le conseil municipal décide de créer les adresses suivantes au lieudit le Tasta afin de numéroter et de gérer les nouvelles futures habitations par la poste :

1 le tasta, 12 rue de la colonne, 2 le tasta, 12 rue de la colonne, 3 le tasta, 12 rue de la colonne, 4 le tasta, 12 rue de la colonne.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

2018.12.04/10. 2018.0412/10 Questions diverses.

Fêtes de fin d'année et de début 2019

Noël : le 22 décembre à 16 h. Animation : conte musical + cirque.

Vœux : le 18 janvier 2018

Repas des anciens : à définir lors de la prochaine réunion.

Jeu du patrimoine

En acheter pour les proposer à la vente ?

Frelons asiatiques

- Proposition de GDSA 33, prise en charge par les CDC.

Calendrier des animations avec les associations communales.

- Prendre un arrêté de péril pour le mur de la rue de La Colonne.

Réunion des présidents ou bureaux d'associations le : 22 janvier 20189

- Une réunion sera organisée pour rencontrer les différents Présidents d'associations.

Proposition d'achat de matériels

- Moto pompe de Bourseau à 250 € : Non.
- Transpalette 50 € : OK.
- Remorque : pas au budget. À revoir

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE - ARRONDISSEMENT DE LEPARRE
COMMUNE DE SAINT YZANS DE MÉDOC**

Développement d'économique - Tournée des encombrant –

- Voir avec le SMICOTOM pour ouvrir aux camions des communes. Voir avec Gisèle. Ou Le président.

Salle des fêtes :

- Relancer le plombier Monsieur ROUSSELLE afin de réparer la fuite de la toiture de la salle des fêtes.

Chiens de Madame Lhoest.

- Les chiens aboient régulièrement en soirée, et effraient les promeneurs qui souhaiteraient emprunter le chemin d'Hernan.

Services techniques :

Monsieur Éric ROBAUT s'occupera de s'assurer des travaux à réaliser :

- Remettre en place le lave-vaisselle de la salle des fêtes afin de le rendre opérationnelle.
- Camion de la commune pour les services techniques a été remplacé, l'ancien a été vendu.
- Les feux de bois interdits sont interdits pour les particuliers et acceptés sous conditions pour les propriétés agricoles.
- Dominique: Mise en place d'un nouveau mode de gestion planning premier semestre 2019

La séance se termine à .22 h15.